

Mémoire pour les consultations prébudgétaires
en prévision du prochain budget fédéral

Présenté par : Bière Canada



4 octobre 2022

Recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement gèle les droits d'accise fédéraux sur la bière au taux de 2022 pour les exercices 2023 et 2024, jusqu'au retour de l'inflation à l'intérieur de la plage cible de la Banque du Canada, soit entre 1 et 3 %.

Les brasseurs canadiens sont confrontés à des défis économiques sans précédent qui représentent une menace directe pour la prospérité et la viabilité de l'industrie de la bière nationale et des acteurs qui s'intègrent à sa chaîne de valeur. Depuis le début de 2021, les coûts d'entrée et d'exploitation des brasseries nationales ont augmenté à des niveaux jamais vus depuis plus de trois décennies. Le prix des principaux ingrédients en brasserie tels que l'orge maltée sont en hausse de 75 %¹, les matériaux d'emballage de 25 %², et le prix du carburant nécessaire pour transporter la bière emballée sur le marché de 70 %³.

Ces coûts de production croissants sont de plus en plus élevés pour les consommateurs canadiens et les entreprises hôtelières, les prix de la bière achetée dans les restaurants et les bars et au détail atteignant leurs plus hauts niveaux depuis 30 ans ces derniers mois par rapport à il y a à peine un an⁴.

Alors que les brasseurs canadiens ajustent leurs plans d'affaires en réponse aux pressions inflationnistes continues et à la diminution des marges bénéficiaires, les ventes de bière continuent de diminuer. Au cours des sept premiers mois de 2022, les ventes nationales ont diminué de 6,4 % par rapport à l'année dernière⁵. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette baisse, notamment la hausse des prix et les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de l'hôtellerie, qui jouent un rôle direct dans les ventes de bière en volume dans les restaurants et les bars, dont les chiffres d'affaires sont de 30 % inférieurs au niveau d'avant la pandémie sur les principaux marchés canadiens.

Dans ces circonstances actuelles sans précédent, Bière Canada encourage le gouvernement fédéral à ne pas aggraver l'environnement d'exploitation en continuant à augmenter automatiquement les droits d'accise annuels sur la bière, liés à l'inflation des prix du carburant.

Le gouvernement fédéral ne peut pas continuer à adopter une approche « commerciale comme d'habitude » de l'industrie brassicole nationale, contributeur important à l'économie canadienne qui produit près de 90 % de toutes les bières achetées et consommées au Canada⁶ et qui emploie directement 20 000 Canadiens⁷ fournissant des emplois de classe moyenne bien rémunérés, dont plusieurs sont syndiqués.

¹ Statistique Canada, Tableau 32-10-0077-01 Prix des produits agricoles, cultures et bétail.

² Statistique Canada, Tableau 18-10-0265-01 Indice des prix des produits industriels, par principaux groupes de produits, mensuel.

³ Statistique Canada, Tableau 18-10-0001-01 Prix de détail moyens mensuel, essence et mazout, par géographie.

⁴ Statistique Canada, Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé.

⁵ Bière Canada, Ventes mensuelles de bière.

⁶ Rapport annuel sur les tendances de l'industrie de Bière Canada 2022.

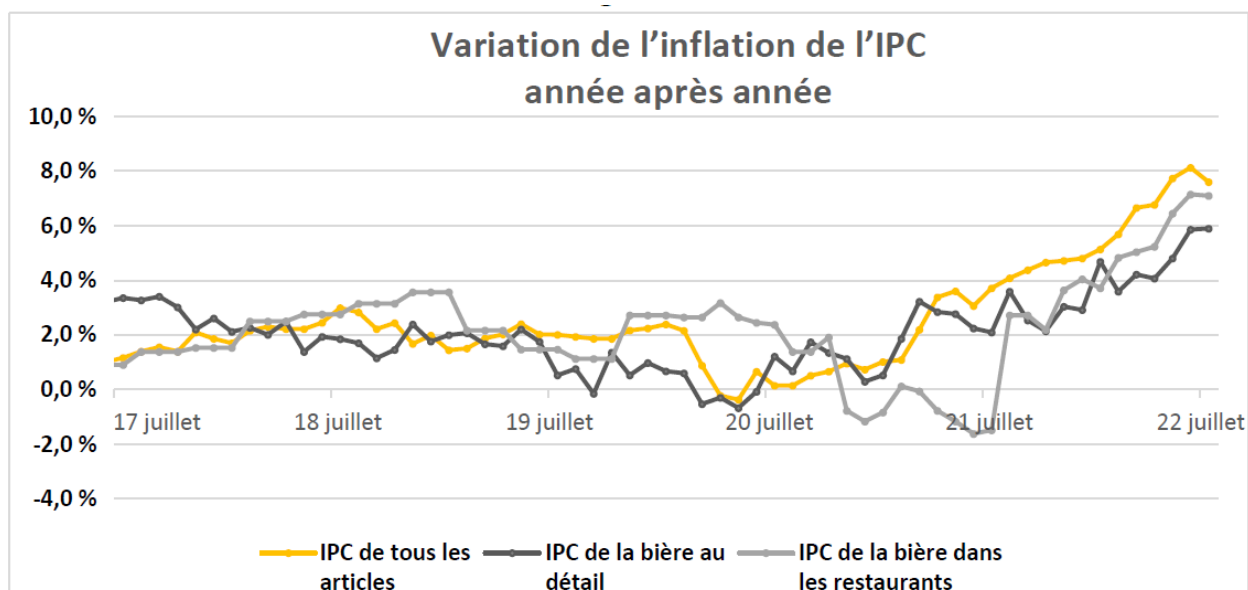
⁷ Statistique Canada, Tableau 36-10-0489-01 Statistiques du travail conformes au Système de comptabilité nationale, selon la catégorie d'emploi et l'industrie.

Pourquoi reporter les augmentations prévues des droits d'accise sur la bière et maintenir les taux de 2022 pendant au moins deux ans, ou jusqu'à ce que l'inflation revienne aux niveaux cibles approuvés?

En 2017, le gouvernement fédéral a adopté une loi qui a eu pour effet d'augmenter le taux d'accise sur la bière chaque année le 1^{er} avril de façon automatique. L'augmentation annuelle du taux des droits d'accise est déterminée à l'aide d'une formule d'indexation de l'inflation qui compare la différence de l'inflation moyenne au cours de la période de deux ans qui précède. En utilisant cette formule, prescrite en vertu de la *Loi sur l'accise*, Bière Canada prévoit une augmentation du taux de droit d'accise de près de 6,5 % au 1^{er} avril 2023, **la plus importante augmentation ponctuelle des taux de droit d'accise sur la bière des 40 dernières années.**

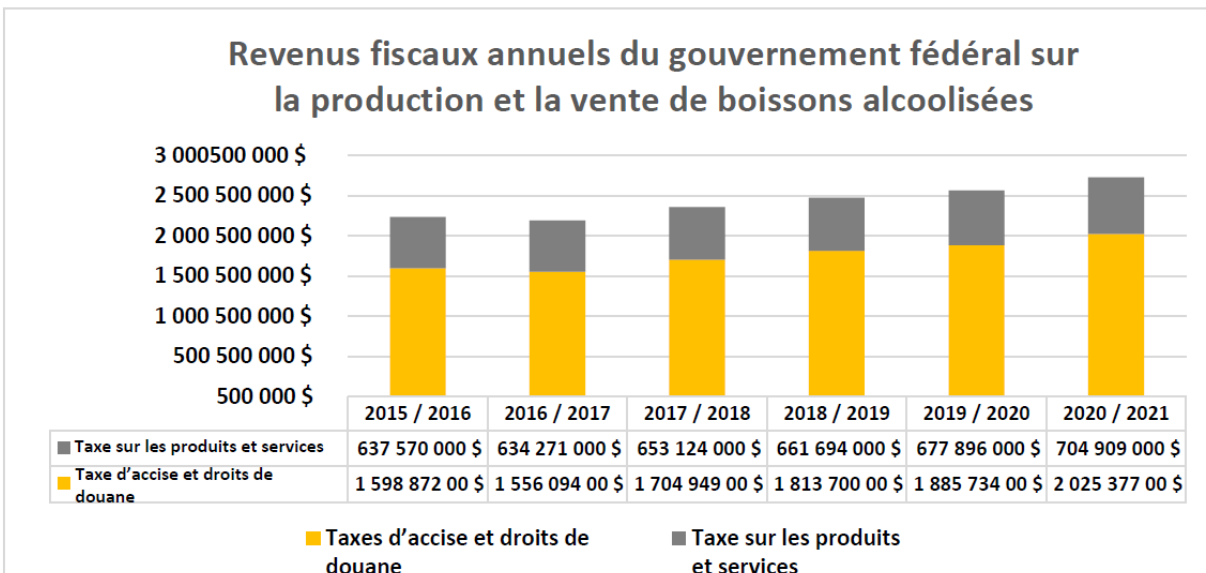
Une augmentation de cette ampleur sur une taxe de production imposée au début de la chaîne des prix est encore amplifiée par les taxes sur les ventes en aval et les majorations du conseil d'administration des boissons alcoolisées. Celle-ci risque ainsi d'alimenter la hausse des prix à la consommation de la bière par l'imposition, selon les estimations, d'environ 50 millions de dollars en nouvelles taxes fédérales sur la bière. De nouvelles taxes ne sont tout simplement pas appropriées à un moment où les prix de la bière connaissent déjà une augmentation historique, le gouvernement continuant de percevoir des revenus plus élevés par le biais de la taxe sur les boissons alcoolisées en droits d'accise et TPS sur la vente de bières et d'autres boissons alcoolisées à des prix supérieurs, comme le montrent les deux chiffres ci-dessous.

Figure 1



Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonné

Graphique 2



Source : Statistique Canada. Tableau 10-10-0012-01. Revenu net des régies des alcools et revenu du gouvernement provenant de la vente de boissons alcoolisées.

Bière Canada est convaincue que le ministère des Finances n'a pas tenu compte de l'environnement inflationniste actuel lorsque ce mécanisme fiscal a été imposé en 2017. C'est pourquoi nous demandons au Comité permanent des finances de recommander dans son rapport prébudgétaire une pause dans les futures augmentations des droits d'accise sur la bière pour les raisons suivantes :

- Les coûts de production de bière et les prix de la bière pour les consommateurs augmentent déjà à des taux jamais vus depuis des décennies, avec un impact sur les consommateurs canadiens, ainsi que sur les entreprises du secteur de la bière et de l'hôtellerie.
- Les recettes fiscales supplémentaires perçues sur la TPS des produits de bière dont les prix sont plus élevés compensent le report des prochaines augmentations des droits d'accise sur la bière.
- En 2020, Statistique Canada a signalé que seulement 43 % des PME canadiennes qui brassent des bières étaient rentables⁸ et depuis lors, les marges de profit des brasseurs ont continué d'être réduites en raison des pressions inflationnistes.
- Le gel des droits d'accise sur la bière sur la base des tarifs actuels permettra aux brasseurs canadiens d'être plus concurrentiels à l'échelle mondiale, en particulier vis-à-vis de nos homologues américains qui, en 2018, ont reçu un important allègement des droits d'accise de la part de leur gouvernement.

⁸ Statistique Canada, Données sur la performance financière.

- Les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme qui sont encore aux prises avec la pandémie dépendent de l'accès à une bière abordable pour soutenir leur entreprise.
- De nombreux Canadiens qui travaillent tous les jours trouvent difficile de se permettre une bière occasionnellement en raison de l'augmentation du coût de la vie, des produits d'épicerie à l'essence, en passant par les loyers ou les prêts hypothécaires.

CONCLUSION

L'un des plus anciens secteurs industriels de notre pays, l'industrie de la bière assure d'importants avantages sociaux et économiques aux communautés dans l'ensemble du Canada. À ce jour, les brasseurs canadiens continuent de fabriquer la plupart de la bière achetée et consommée au Canada, bien que les ventes connaissent une baisse. Alors que les brasseurs travaillent dur pour innover et inverser cette tendance, le gouvernement peut également faire sa part en acceptant de geler l'augmentation des taxes.

Dans le cadre de la présente demande, nous avons présenté une justification à l'appui d'une mesure très simple et peu coûteuse, capable d'aider les brasseurs à répondre aux pressions inflationnistes et à améliorer l'environnement d'exploitation du secteur de la bière au Canada. Faire une pause sur les augmentations automatiques des droits d'accise annuels constituerait une démonstration de leadership fédéral, en ligne avec l'objectif du gouvernement de soutenir l'emploi, la reprise économique et la croissance.

Au nom des brasseurs et des consommateurs de bière canadiens, nous demandons aux membres du Comité permanent des finances d'inclure cette recommandation très simple dans leur rapport prébudgétaire pour 2023.